



Plan Local d'Urbanisme approuvé par DCM du 21 avril 2008
 1^{ère} modification approuvée par DCM du 1^{er} octobre 2013
 2^{ème} modification approuvée par DCM du 17 septembre 2015
 1^{ère} modification simplifiée approuvée par DCM du 21 novembre 2016

2^{ÈME} RÉVISION DU PLU

Approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2019

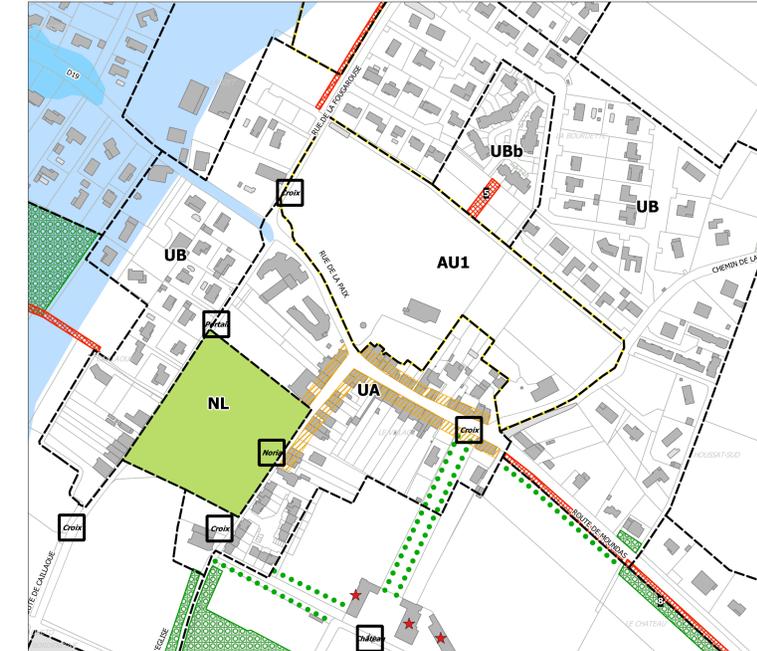
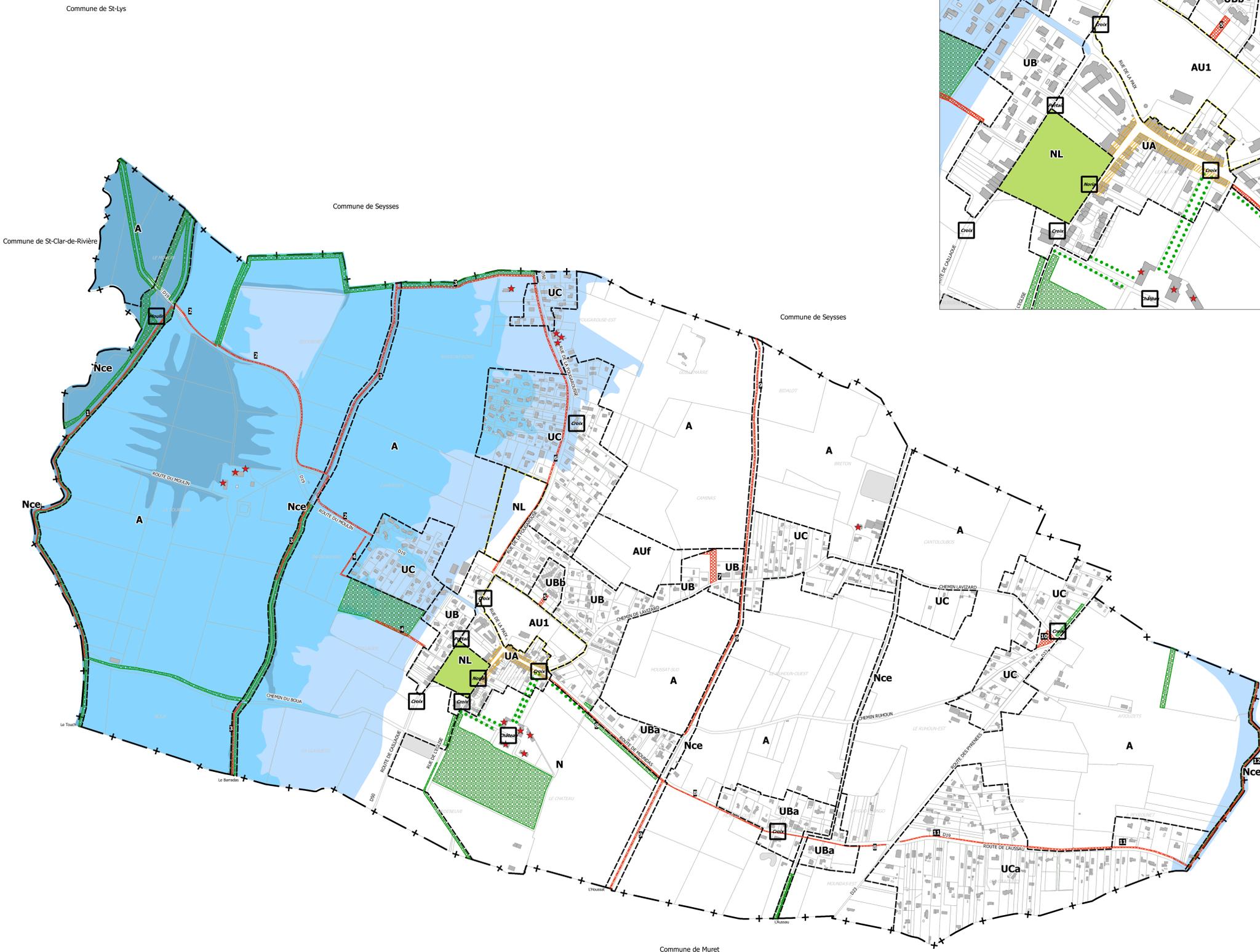
3 - PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

3.1. DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulousaine aire métropolitaine

**Commune de Lamasquière
 Liste des emplacements réservés**

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (approximatif)	Parcelles affectées
1	Création d'un cheminement le long de la rivière du Touch	Commune	3 800 m ² , emprise de 3 mètres	OA389, OA390, OA235, OA234
2	Aménagement d'un cheminement le long du canal de la RD 19 à l'ouest de Lamasquière jusqu'au Touch	Commune	4 832 m ² , emprise de 3 mètres	Sect WA parcelles 17, 135, 134, 4, 3
3	Aménagement d'un cheminement le long du canal de Baradas	Commune	7 225 m ² , emprise de 3 mètres	WA6, WA5, WA4, WA3, WA278, OA144, OA107, OA106, OA358, OA356
4	Création d'un cheminement sur Caillaoué	Commune	1 844 m ² , emprise de 3 mètres	OA353, OA354
5	Création d'une voie piétonne	Commune	447 m ²	OB1366, OB1368
6	Aménagement d'un cheminement le long de la RD 50 au Nord de Lamasquière	Commune	4 200 m ² , emprise de 3 mètres	Sect OB Parcelles 11, 129, 40, 41, 42, 43, 46, 48, 50, 68, 51, 95, 76, 94, 101, 71, 60, 62, 63
7	Création d'un accès au futur secteur de développement	Commune	850 m ²	OBI 295
8	Création d'un cheminement le long de la RD 19 entre Lamasquière et Moundas	Commune	4 600 m ² , emprise de 3 mètres	Sect WE Parcelles 1057, 34, 32, 119, 118, 48, 121, 120, Sect OB Parcelles 1179, 1145, 1144, 963, 1102
9	Création d'un cheminement le long du ruisseau du Houssat	Commune	6400 m ² , emprise de 3 mètres	Sect OB Parcelles 1064, 1296, 1295, 1292, Sect WE Parcelles 2, 3, 34
10	Aménagement d'un croisement, aménagement d'un espace public	Commune	1400 m ²	OB280, OB994
11	Création d'un cheminement le long de la RD 19 sur l'Aussau	Commune	3 300 m ² , emprise de 3 mètres	Sect OB Parcelles 213, 214, 1300, 1301, 1302, 1115, 1116, 744, 745, 746, 747, 887, 1211, 1212, 1213, 1214
12	Création d'un cheminement le long du ruisseau de l'Ousseau	Commune	2 700 m ² , emprise de 3 mètres	Sect OB Parcelles 1104, 1198, 1112, 1113, 1114, 1213, 1214



Zoom sur centre 1/2500

- LEGENDE**
- Prescriptions édictées par le PLU**
- Limites de zones et secteurs
 - Espaces boisés classés
 - Emplacements réservés
 - ★ Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du C.U.
 - Patrimoine à préserver au titre de l'article L151-19 du C.U.
 - Ensemble architectural à préserver au titre de l'article L151-19 du C.U.
 - Espace vert à protéger au titre de l'article L151-19 du C.U.
 - Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L151-19 du C.U.
 - Périmètre d'orientations d'aménagement et de programmation
- Zones aléas inondation mars 2018**
- Aléa faible
 - Aléa fort
 - Aléa moyen
 - remblai